

6° Théologie. — *Væ vobis duces cæci.* Pour éviter ce malheur et cette malédiction de Dieu sur ceux qui y vont à l'aveugle, je donnerai tous les jours une demi-heure ou au moins un quart d'heure à l'étude de la Théologie ; j'y ajouterai une courte lecture de quelques pages de l'histoire de l'Eglise ; et si mes occupations me le permettent, je profiterai de ce temps pour étudier la religion et ses dogmes dans quelques bons livres.

7° Lecture Spirituelle. — Après mon bréviaire, ma principale occupation sera de m'acquitter de ma lecture spirituelle ; si pour quelque raison, je n'avais pu la faire, j'y suppléerai le soir par un chapitre de *l'Imitation* ; la faire le matin ou après la récréation.

8° Coucher. — Après la prière du soir, recueillement et grand silence. Je terminerai la journée par la récitation de mon chapelet : trois choses à éviter en le récitant, défaut d'intention, de recueillement, et précipitation.

Lecture d'un sujet d'oraison, si déjà il n'en a pas été lu un après la prière de la communauté. Enfin, je ferai cette dernière action avec modestie, tâcherai de m'endormir dans de saintes pensées. Je ne retarderai jamais l'heure de mon coucher au-delà de neuf heures et demie.

9° Confession. — Toutes les semaines, je ne manquerai pas de me confesser. J'en connais assez le besoin ; qu'il suffise de me rappeler le bien que j'ai éprouvé, toutes les fois que j'y suis allé. Mais je tâcherai de faire mes confessions de mon mieux, m'y préparant avec tout le soin possible ; m'examinant avec soin et m'excitant surtout au regret et au repentir.

Les Saints se confessaient chaque fois, comme si c'était la dernière de leur vie. Suivre leurs exemples, ils me conduiront en toute sûreté au salut éternel.

Eviter dans ma confession la routine qui peut se glisser facilement dans cette pratique de la confession de tous les huit jours ; dans l'examen, éviter l'empressement de finir au plus tôt, sous le prétexte que je ne suis pas obligé de confesser les péchés véniels.

Pour motifs de contrition, la passion du Sauveur, et les plaies de son St. Cœur. (Fidélité, 1850.)

Convenir avec mon confesseur d'un défaut à éviter et d'une vertu à acquérir ; en rendre compte en peu de mots à mon confesseur à la confession suivante. (Fidélité, 1850.)

10° Confessionnal. — J'observerai au confessionnal les règles suivantes :

1° J'y serai assidu, ne m'en dispensant pas sous le moindre prétexte ; il vaut mieux que je ne trouve pas de pénitents, que si les pénitents étaient obligés de me chercher partout. J'y serai

tous les jours, hors le cas où l'obéissance m'appellerait ailleurs, le matin jusqu'à huit heures, hors le temps paschal ; l'après-midi depuis trois heures jusqu'à sept. Les jours de congé cependant, j'irai un peu plus tard. (Les samedis et veilles de fêtes, vers les deux heures et quart.)

2° Je ne ferai acception de personne, et recevrai avec la même charité les pauvres comme les riches et ne refuserai personne sans raison.

3° Avant la confession, je dirai avec ferveur mon "*Veni Sancte Spiritus*," pour obtenir les lumières de l'Esprit Saint ; j'y ajouterai un *Ave Maria* pour me recommander à la T. S. Vierge. Je protesterai alors devant mon Dieu contre tout ce qui pourrait m'arriver au Saint Tribunal.

4° Pendant la confession, 1° je serai attentif à ce que me dira le pénitent. 2° Je ne me presserai pas d'aller au plus vite. 3° j'élèverai souvent mon cœur à Dieu pour me recommander à lui et lui recommander mes pénitents.

5° Après la confession, dire mon *Sub tuum*, etc. demander au bon Dieu pardon des fautes que j'aurai pu avoir commises.

Je me rendrai compte de temps en temps comment je me suis conduit dans tel ou tel cas, et sur quels principes j'ai donné ou refusé l'absolution.

11° Malades. — Je partirai au premier instant lorsqu'un malade exigera les secours de mon ministère. S'il est en danger, je m'empresserai de lui donner les derniers sacrements, m'embarrassant peu du temps que j'y donnerai, me rappelant qu'un malade en danger a droit à ma présence plus que cent personnes qui m'attendraient au confessionnal ou ailleurs. Je n'abandonnerai pas mes malades après les avoir administrés, mais je les visiterai de temps en temps pour les fortifier dans leurs derniers moments.

Je ferai cette visite le matin ou pendant la récréation du midi. Deux choses à éviter par rapport aux malades ; faire les visites trop longues, et attendre trop de temps pour les administrer.

12° Visites. — Outre les malades, il est quelquefois à propos de faire certaines visites de convenance, etc. ; les faire courtes et rares sera toujours le mieux pour le prêtre ; il y a plus à perdre qu'à gagner dans le commerce du monde.

13° Chaire. — Lorsque j'aurai à prêcher, je le ferai de mon mieux et m'y préparerai avec tout le soin possible. Je n'aurai jamais la témérité de le faire sans préparation, ce serait évidemment tenter Dieu. De même en sera-t-il toutes les fois que j'aurai à parler aux autres ; j'aurai à prévoir ce que je dois leur dire ; mais, pour le faire avec piété et dans la vue de plaire à Dieu, j'observerai :

1° De ne jamais faire de préparation qu'elle